AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617RH-DE
Reçu le 18/06/2026

Parc naturel régional du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 17 juin 2026

Date de publication : 18 juin 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 9 juin 2026	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 17 juin 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé Courdault (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :
Lydie BERNARD
Philippe BARRE
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER
Hélène CROS

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Pascal DUFORESTEL

Au titre des communes de la Vendée :
Daniel NEAU

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Sylvain AUGERAUD

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Au titre des EPCI de la Vendée :
David MARCHEGAY

Prolongation d'un contrat de projet sur un emploi non permanent sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique

CHARGÉ DE MISSION NBRACER

AR Prefecture

079-257902205-20260617-2026BU0617RH-DE
Reçu le 18/06/2026

Prolongation d'un contrat de projet sur un emploi non permanent sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique

CHARGÉ DE MISSION NBRACER

Contexte

Le Président rappelle que les collectivités peuvent, pour mener à bien un projet identifié, recruter un agent contractuel de droit public sur emploi non permanent, dont l'échéance est la réalisation du projet. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet, dans la limite maximum de six ans.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est actuellement bénéficiaire d'un projet européen, accordé par la Commission européenne, en lien avec le changement climatique : un projet HORIZON NBRACER, basé sur l'évaluation de Solutions Fondées sur la Nature (SFN), pour une période de 4 ans, du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2027.
Ce projet NBRACER consiste à évaluer les effets des travaux de restauration morphologique de la rivière Le Vendié, réalisés par le Syndicat mixte du Bassin versant de la Sèvre niortaise, en portant attention à l'impact des travaux sur le milieu aquatique, sa biodiversité, sur la dynamique hydrologique du cours d'eau, sa relation avec les nappes phréatiques.

Par délibération du 24 septembre 2024, le Bureau a créé un emploi non permanent d'ingénieur, catégorie A, à temps complet, à compter du 14 octobre 2024, pour mener la réalisation des actions prévues dans ce projet.
Un agent contractuel a été recruté, en contrat de projet, pour une période d'un an puis pour une nouvelle période de 8 mois, par délibération du 23 septembre 2025.
Le contrat de projet de l'agent recruté arrive à échéance au 13 juin 2026. Afin de poursuivre les actions prévues et de finaliser le projet, il est proposé de prolonger le contrat de l'agent sur l'emploi non permanent, sur le grade d'ingénieur (catégorie A), à temps complet, selon les dispositions de l'article L.332-24 du code général de la fonction publique.

Pour rappel, les missions principales seront :
- d'animer le projet NBRACER pour le PNR et d'assurer le lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- de participer à la valorisation et au développement de solutions basées sur la nature face au changement climatique, en partenariat avec le Syndicat mixte du Bassin versant de la Sèvre niortaise,
- de faire, en appui du corps scientifique, le suivi des travaux mis en œuvre par le SMBVSN, afin d'évaluer leur potentiel de résilience, et de participer aux suivis scientifiques en lien avec les partenaires universitaires,
- d'échanger avec tous les partenaires néo-aquitains impliqués dans le projet NBRACER afin de créer une information partagée sur les différentes « Solutions Fondées sur la Nature » dans le territoire et de porter à la connaissance du public les expériences et projets pilotes ainsi menés sur le territoire néo-aquitain…

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'ingénieur (indice brut 484 maximum) complétée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Considérant qu'aucune disposition expresse de publicité est nécessaire lors d'une poursuite du contrat initial avec le même contractuel pour le même projet, dans la limite de la durée maximale de 6 ans ou de la durée du projet,

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide
- de créer un emploi non permanent sur le grade d'ingénieur, à temps complet, au 1er juillet 2026, pour mener à bien le projet européen Horizon/NBracer,
- d'autoriser le Président à prolonger le contrat de l'agent contractuel sur l'emploi non permanent de chargé de mission NBracer, sur le fondement de l'article L.332 - 24 du Code général de la fonction publique, à compter du 1er juillet 2026, pour une durée de 3 mois, dans les conditions de la présente délibération,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Pascal DUFORESTEL

Syndicat mixte
PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
LE PRÉSIDENT

AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617RH-DE
Reçu le 18/06/2026

Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin
Mercredi 17 juin 2026

	Civilité	Prénom	Nom	Emargement
Région Nouvelle-Aquitaine	Madame	Christelle	CHASSAGNE	
	Madame	Margarita	SOLA	
	Monsieur	Guillaume	RIOU	
Région Pays de La Loire	Madame	Lydie	BERNARD	
	Madame	Yveline	THIBAUD	
	Monsieur	Philippe	BARRE	
Département de la Charente-Maritime	Madame	Valérie	AMY-MOIE	
	Monsieur	Gilles	GAY	
Département des Deux-Sèvres	Madame	Séverine	VACHON	
	Monsieur	Olivier	POIRAUD	
Département de Vendée	Monsieur	Arnaud	CHARPENTIER	
	Monsieur	Stéphane	GUILLON	
Communes de Charente-Maritime	Madame	Hélène	CROS	
	Monsieur	Stéphane	COUTTIER	
Communes des Deux-Sèvres	Monsieur	Pascal	DUFORESTEL	
	Monsieur	Thibault	HEBRARD	
Communes de Vendée	Monsieur	Daniel	NEAU	
	Monsieur	Laurent	HUGER	
EPCI de Charente-Maritime	Monsieur	Sylvain	AUGERAUD	
EPCI des Deux-Sèvres	Madame	Anne-Sophie	GUICHET	
EPCI de Vendée	Monsieur	David	MARCHEGAY	
VOIX CONSULTATIVE				
Chambres d'Agriculture	*Monsieur*	*Luc*	*SERVANT*	